



MUNICIPALITE DE GLAND

Préavis municipal n°46 relatif à l'octroi d'un crédit pour l'aménagement de l'accès sud à la gare de Gland.

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

Dans sa séance du 3 avril 2008, le conseil communal s'est prononcé au sujet de la réponse apportée par la municipalité au postulat de M. Jean-Marc Waeger traitant de l'accès sud à la gare de Gland.

Le présent préavis fait directement référence aux mesures proposées à cette occasion par la municipalité. Ces différentes mesures, complétées pour certaines en tenant compte des remarques émises par le conseil, font l'objet ci-après de quelques précisions avant de présenter en détail le coût de ces travaux.

Description

Chemin du Vernay

La seule mesure envisagée le long du chemin du Vernay comprend la mise en place d'une signalisation verticale rendant la circulation à sens unique (Genève→Lausanne) dans la partie exigüe de cette route. Cette restriction, qui ne concernera pas les cyclistes, sera notamment signalée par un panneau avancé se trouvant au droit du chemin du Ruttet.

Rue du Perron

En parallèle des travaux de réfection des revêtements existants et selon la demande du conseil, une zone de stationnement limitée à 30 minutes sera aménagée en lieu et place du stationnement existant. Ces places seront longées par un nouveau trottoir aménagé sur la parcelle communale n°610 sécurisant ainsi le passage des piétons à cet endroit et permettant également le déchargement aisé des passagers.

Un couvert sera aménagé pour abriter en partie les places de stationnement réservées aux deux-roues. Ces places seront également protégées à l'aide de mobilier urbain, formant ainsi des rétrécissements ponctuels.

L'accès au passage sous-voies sera muni d'une signalisation verticale indiquant à l'aide de flèches quelques directions générales (Mauverney, Montoly,...), de manière similaire aux indications situées le long des itinéraires de randonnées pédestres, permettant ainsi aux piétons de mieux s'orienter.

Enfin, le marquage au sol, qui doit encore être approuvé par les autorités cantonales, est envisagé en couleur et de forme arrondie, comme représenté sur l'annexe I, à l'aide d'un marquage antidérapant.

Chemin de la Crétaux

La zone de stationnement réalisée le long du chemin de la Crétaux sera limitée à 30 minutes comme celle prévue à la rue du Perron. Au nombre de dix, ces places seront réalisées à l'aide de grilles gazon.

Les places de stationnement prévues en parallèle pour les deux-roues seront munies d'un abri, les protégeant ainsi des intempéries.

Coût des travaux

Basé sur les prix actuels de la construction, le coût estimatif de ces travaux se résume comme suit :

Signalisation verticale pour mise à sens unique du chemin du Vernay	3'000.-
Aménagement d'une zone de stationnement à durée limitée et réalisation d'un trottoir à la rue du Perron	45'000.-
Aménagement d'un abri pour deux-roues à la rue du Perron	25'000.-
Réfection des revêtements existants à la rue du Perron (y compris marquages selon l'OSR)	40'000.-
Rétrécissement ponctuel au long de la rue du Perron	6'000.-
Signalisation et marquages indiquant le caractère particulier de la zone	10'500.-
Rétrécissement ponctuel au long du chemin de la Crétaux	2'500.-
Réalisation de places de parc pour véhicules motorisés et pour deux-roues au chemin de la Crétaux	65'000.-
Aménagement d'un abri pour deux-roues au chemin de la Crétaux	10'000.-
Frais divers (reproductions, copies,...)	2'000.-
Divers et imprévus (env. 5 %)	10'500.-
Montant total HT	219'500.-
T.V.A. 7,6 % arrondi à	16'500.-
Montant total TTC	236'000.-

En cas d'octroi du présent crédit par le conseil, ces travaux pourraient se réaliser durant la période clôturant les vacances estivales de cette année.

En parallèle, mentionnons encore qu'un préavis concernant l'octroi d'un crédit d'étude relatif au réaménagement complet du secteur sud de la gare prenant en compte la valorisation des parcelles communales adjacentes sera présenté durant le 2^{ème} semestre 2008.

Financement

Le financement de cette réalisation sera assuré par les disponibilités de la bourse communale.

Amortissement

Conformément à la décision du Conseil communal du jeudi 10 mai 2007, le montant utilisé sera amorti par prélèvement d'une somme de 200'000.- francs sur le compte de réserve n°9282.05 « Fonds achat et viabilisation du patrimoine » (c.f. rapport de la commission des finances chargée d'étudier le préavis municipal n°22 relatif à la vente partielle de la parcelle communale n°889 sise au lieu-dit « La Crétaux » à Swissquote pour l'extension de son siège).

Le solde, soit 36'000 francs, sera amorti sur une période de 3 ans, soit 12'000 francs par année.

Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation sont difficilement chiffrables. Ils seront englobés dans les comptes « entretien du réseau routier ».

Conclusion

Fondée sur ce qui précède, la municipalité propose au Conseil communal de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL

- vu - le préavis municipal n°46 relatif à l'octroi d'un crédit pour l'aménagement de l'accès sud à la gare de Gland ;
- ouï - le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;
- ouï - le rapport de la commission des finances ;
- considérant - que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
- d é c i d e
- I. - d'accorder le crédit de 236'000 fr. et d'autoriser la municipalité à entreprendre ces travaux ;
- II. - de donner à la municipalité tous les pouvoirs de plaider, transiger, s'approprier en relation avec ces travaux.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :

Le secrétaire :

G. Cretegny

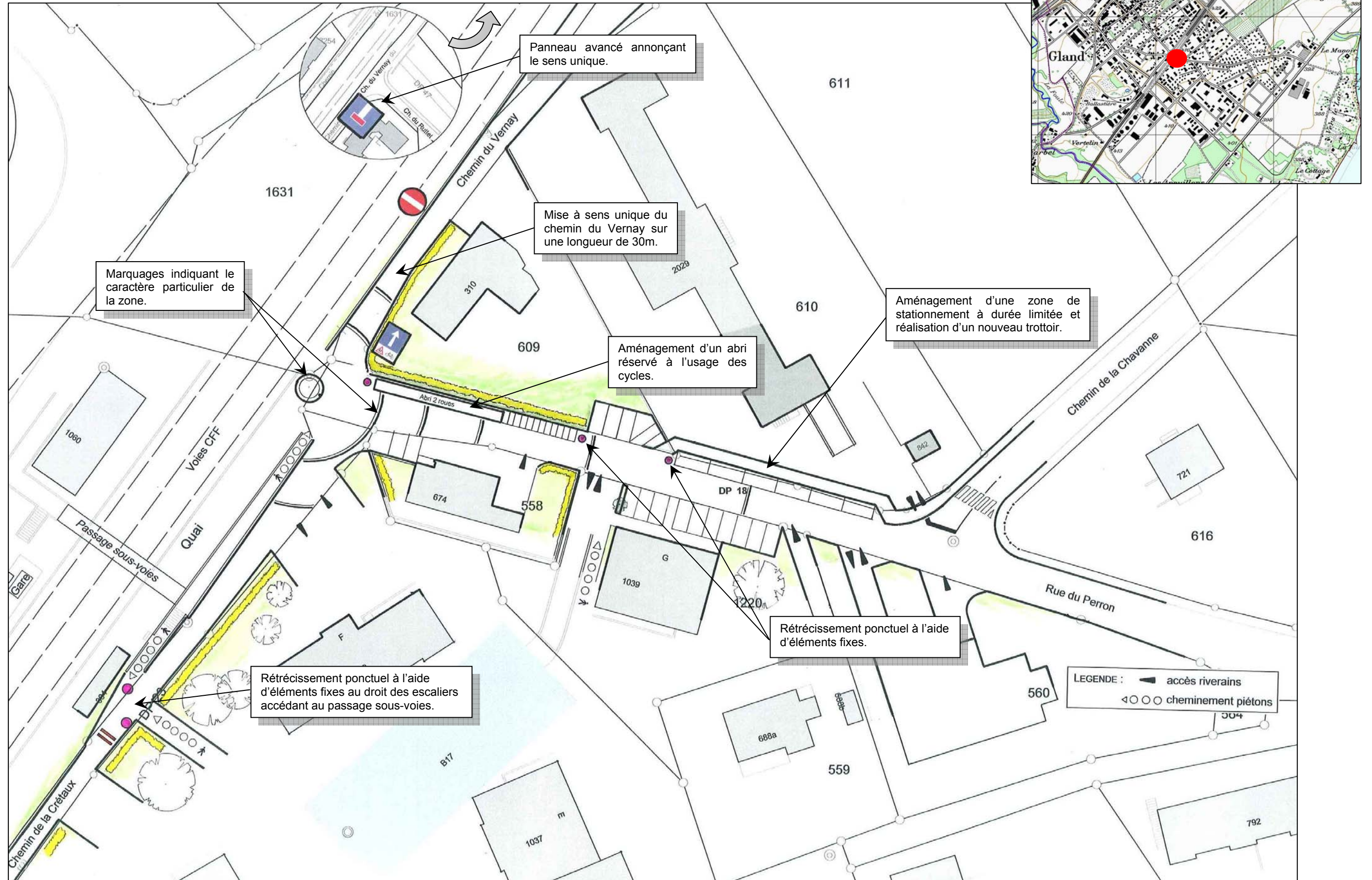
D. Gaiani

Personne responsable : M. Olivier Fargeon, municipal

Gland, le 6 mai 2008.

ANNEXE I – Préavis n°46
ACCES SUD A LA GARE DE GLAND

Plan de situation des mesures envisagées



ANNEXE II – Préavis n°46 ACCES SUD A LA GARE DE GLAND

Plan de situation des mesures envisagées

